Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2016

<u>Présents</u>: Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Géraldine GERIN, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Pouvoir de Monsieur Thierry ARLETTAZ à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ Pouvoir de Monsieur David SUPPLICIAU à Madame Alison PETIT Pouvoir de Madame Dominique BARBOT à Madame Corinne SERRE

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation. Elle informe par ailleurs l'assemblée que la subvention accordée par l'Etat à la commune de Neuvy pour financer les travaux de réparation des dégâts suites aux inondations du printemps dernier, s'élèverait à 36 000 €. L'Etat avait pourtant laissé espérer une subvention de l'ordre de 30 % du coût total des réparations, soit 60 483 €. Cette information avait même été annoncée par la presse via une journaliste de Nevers. Madame le Maire espère qu'il s'agit d'une erreur.

1- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE SECURISATION DES ECOLES

Le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et le ministère de l'Intérieur, ont procédé à un appel à projets pour le financement d'opérations de sécurisations des écoles, collèges et lycées pour 2016. Ce programme de subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) vient opportunément répondre aux besoins de l'établissement suite à la mise à jour du plan particulier de mise en sûreté, en particulier face au risque terroriste dans les écoles. Après concertation avec les enseignants et accord de l'équipe municipale, un projet a été validé. Son montant est estimé à 18 761,90 € H.T. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur du projet de sécurisation du groupe scolaire Prosper BAULT, décide de solliciter une subvention de 15 008,00 € (soit 80 % du montant de l'opération) au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), et d'adopter le plan de financement suivant :

| Coût prévisionnel de l'opération (H.T.) | 18 761,90 € |
|--|-------------|
| Financement de l'opération | |
| Subvention au titre du F.I.P.D opérations de sécurisation des écoles, collèges et lycées 2016 (80 %) | 15 008,00 € |
| Fonds propres (20%) | 3 753,90 € |

- 2- AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE PARCELLE AA 220 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Madame le Maire rappelle que la Municipalité a pour projet de relier le quartier des « Gazattes » au réseau d'assainissement collectif. Une canalisation d'eaux pluviales sera également implantée. Ces travaux nécessitent le passage de ces canalisations en terrains privés. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec le propriétaire de la parcelle AA 220 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 3- AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE CONVENTION PARCELLE AA 219 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec le propriétaire de la parcelle AA 219 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 4- AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE CONVENTION PARCELLE AA 218 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec les propriétaires de la parcelle AA 218 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.

- ó- AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE © CONVENTION PARCELLE AA 213 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION
 Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec les propriétaires de la parcelle AA 213 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 6- AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE CONVENTION PARCELLE AA 212 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec le propriétaire de la parcelle AA 212 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 7- AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE CONVENTION PARCELLE AA 299 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec les propriétaires de la parcelle AA 299 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 8- AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE CONVENTION PARCELLE AA 296 et AA 297/ AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Madame SERRE quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec les propriétaires des parcelles AA 296 et AA 297 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 9- AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE CONVENTION PARCELLE AA 198 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec les propriétaires de la parcelle AA 198 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 10-AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE CONVENTION PARCELLE AA 197 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec les propriétaires de la parcelle AA 197 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 11-AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES EN TERRAIN PRIVE CONVENTION PARCELLE AA 189 / AUTORISATION DONNEE AU 1^{ER} ADJOINT DE SIGNER LA CONVENTION Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la 1^{ère} Adjointe à signer avec les propriétaires de la parcelle AA 189 la convention amiable pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, désigne Madame le Maire pour recevoir et authentifier l'acte, décide du dépôt de l'acte au service de publicité foncière pour son enregistrement, et de la prise en charge par la commune de Neuvy des frais afférents à la publicité foncière.
- 12-MODIFICATION DES REGLEMENTS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES
 Madame le Maire rappelle qu'une opération nationale de renouvellement des comprimés d'iode est actuellement en cours dans le périmètre des centrales nucléaires et que des pastilles d'iode doivent être mises à la disposition des occupants des salles communales. Elle indique que pour des raisons de sécurité, il est souhaitable que ce dispositif soit intégré dans les règlements de location des salles. Madame CAILLARD alerte les membres du Conseil sur la dangerosité potentielle de l'iode si elle est prise à mauvais escient. Le point est retiré de l'ordre du jour. Il sera examiné lors d'une prochaine séance du Conseil, après que les renseignements soient pris auprès de la Préfecture sur la signalétique à adopter dans les E.R.P. pour l'utilisation des pastilles d'iodes en cas d'alerte nucléaire.
- 13-CONTRAT TERRITORIAL « VRILLE-NOHAIN-MAZOU »
 Par courrier du 25 novembre 2015, le Pays Bourgogne Nivernaise avait sollicité la commune pour sa participation financière au reste à charge du contrat Rivières « VRILLE-NOHAIN-MAZOU » 2015, soit 279,00 € (pour mémoire, participation 2014 : 378,00 €). A l'époque, le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé sur ce point. Ce montant correspondait à la répartition du reste à charge après subvention d'un poste d'animation sur les 63 communes concernées, selon une clef de répartition prenant en compte le linéaire du cours d'eau et la population concernée. Le Conseil Municipal approuve, à 3 Abstentions et 12 voix Pour, la répartition des charges restantes après subvention, et décide de procéder à la régularisation de cette cotisation pour un montant de 279,00 € pour l'année 2015, tout en faisant remarquer que la participation 2015 est appelée après le début de l'exercice budgétaire 2016.

Madame le Maire explique à l'assemblée que des bons d'achat ont été offerts aux gagnants de l'élection « Miss et Mister Collège», le 9 juillet dernier : 50 € de bons d'achat dans un magasin de sport pour les gagnants (deux Miss ex aequo et un Mister), 30 € à valoir dans un magasin de sport, pour le dauphin, 20 € à valoir dans un magasin de broderie et de création, pour chacune des dauphines. A la demande de M. le Trésorier, le Conseil Municipal régularise l'octroi de ces bons d'achat par délibération.

15- SERVICE TECHNIQUE - ASTREINTES 2016-2017

La période hivernale peut nécessiter une intervention technique spécifique, notamment pour des raisons climatiques. Madame le Maire rappelle que la commune de Neuvy a mis en place un régime d'astreintes de sécurité pour les agents du service technique depuis l'année 2009. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler ce dispositif renforcé pour la période de décembre 2016 à février 2017.

16- NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL

Comme chaque année, la commune de Neuvy offre un bon cadeau aux enfants des agents municipaux. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de renouveler octroi d'un bon cadeau de 30€ aux enfants (jusqu'à 16 ans) du personnel communal pour Noël 2016.

17- MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE VOIE D'ACCES A L'ECOLE – AVENANT EN PLUS-VALUE Ce point est retiré de l'ordre du jour. En effet, Madame le Maire a délégation pour signer un avenant de cet ordre. Une délibération est superflue. Pour des raisons de transparence, le Conseil prend acte de la signature de cet avenant.

18- AJUSTEMENTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNE

Afin d'assurer le financement des projets de sécurisation des écoles (dossier FIPD), la création d'une voie d'accès sécurisée aux écoles, l'acquisitions de de matériels et sécuriser la prise en charge des dépenses prévisibles de personnel, le Conseil Municipal décide, à 1 Abstention et 14 voix Pour, des ajustements de crédits suivants :

| INVESTISSEMENT | DEPENSES | DEPENSES |
|--|----------------|----------------|
| 2135/301 – MATERIEL 2016 | + 3 000.00 € | |
| 2313/298 – CABINET MEDICAL | | -3 000.00 € |
| 2315/303 – VOIRIE DE SECURITE ECOLES | + 105 000.00 € | |
| 2315/268 – VOIRIE QUAI DE LOIRE | | - 105 000.00 € |
| 2135/311 -SECURISATION DES ECOLES | + 21 800.00 € | |
| 2313/298 – CABINET MEDICAL | | -16 280.80 € |
| 2315/268 – VOIRIE QUAI DE LOIRE | | -5 519.20 € |
| FONCTIONNEMENT | | |
| 6411 – Personnel Titulaire | + 10 000.00 € | |
| 615221 – Entretien et réparations bâtiments publics | | -10 000.00 € |

19- QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire tient à souligner le succès de la fête d'Halloween organisée le 30 octobre dernier par la Municipalité. Plus de 125 enfants de Neuvy et ses environs étaient présents pour se faire maquiller et confectionner des paniers de collecte de bonbons. Madame le Maire tient tout particulièrement à remercier les élus ayant organisé cette fête, la personne qui a fait don à la commune d'une citrouille de plus de 150 kg, et le sculpteur de cette citrouille, qui a fait un travail remarquable.
- Madame le Maire tient également à remercier le club de tennis de Neuvy en la personne de M. MEDEVILE qui a dispensé des cours de tennis aux enfants des écoles, pendant tout un trimestre.
- M. et Mme PATIN adressent leurs remerciements à la municipalité pour l'organisation des journées du Patrimoine, en septembre dernier, à l'occasion desquelles ils avaient proposé au public une magnifique exposition de photographies sur le thème de la faune de la Loire et les étangs de la région.
- M. Pierre BAAARDMANN fait don à la commune d'agrandissements de cartes postales anciennes représentant des lieux
- Madame le Maire remercie officiellement le Club de Patchwork de Neuvy qui a fait don d'une magnifique réalisation ayant servi de modèle à l'invitation de l'exposition organisée du 1 au 9 octobre 2016 à Neuvy. Madame le Maire présente l'œuvre au Conseil, et précise que l'association a également fait don d'un second patchwork destiné à la tombola du Téléthon 2016.
- Monsieur GALLAS, ancien garde-champêtre de Neuvy-sur-Loire, fait officiellement don de son uniforme de gardechampêtre et d'un éclat d'obus retrouvé à Neuvy. L'ensemble du Conseil Municipal remercie M. GALLAS et lui rendra une circonstanciée.
- Une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sera organisée le 19 novembre prochain à 11 heures en mairie.
- Madame le Maire annonce l'organisation du recensement à Neuvy, du 19 janvier au 18 février 2017.
- Madame le Maire fait part à l'assemblée des grandes lignes du rapport d'activité de GRDF sur la commune.
- L'assemblée générale du SIEEEN s'est tenue fin octobre. Des problèmes d'entretien du réseau électrique par ERDF ont été évoqués. Il est demandé aux habitants de signaler en mairie tout incident : microcoupures ou surtensions. Madame le

Maire ajoute que les tarifs sociaux seront remplacés, faute d'être suffisamment utilisés, par un chèque-énergie qui concernera tout type de chauffage, ceci à partir de 2018. Enfin, une information a été réalisée auprès des élus sur la mise en place des compteurs linky dans la Nièvre entre 2017-2021. Neuvy sera concerné en 2020. Ces compteurs, dont la pose n'est pas facturée, permettront notamment d'éviter de payer l'énergie par anticipation.

Lecture faite du cahier de doléances

Madame le Maire donne la parole aux personnes présentes.

- Un administré s'inquiète de l'insuffisance du nettoyage des embâcles sur les ilôts de la Loire devant les quais de Neuvy. Madame le Maire rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées pour obtenir des réponses quant à des travaux de désensablement ou de nettoyage à cet endroit. Des élus insistent sur le caractère dangereux du site : en cas de nouvelle crue, ces embâcles feraient clairement obstruction à l'écoulement de l'eau. Ces inquiétudes seront officiellement signalées par courrier à la Préfecture, à EDF, à la DDT, et la CLI.

Un administré se propose de fournir à la mairie un ensemble de photos aériennes constatant l'évolution de l'écoulement

de la Loire à Neuvy depuis 1945.

Madame le Maire clôture la séance. Fin de séance à 21H20.

La secrétaire, Alison PETIT

Le Maire, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

Warran A